

N° 127/2008 -	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DU MUY, LE LYCEE DU VAL D'ARGENS ET L'ACAPL
---------------	---

Le Maire,

L'Association des commerçants artisans professions libérales du Muy a sollicité la commune et le Lycée du Val d'Argens pour utiliser des locaux scolaires de cet établissement en vue d'une initiation informatique de ses membres.

La convention ci-annexée fixe les conditions de mise à disposition de ces locaux.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée d'adopter cette proposition et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise le Maire à signer la convention relative à l'utilisation de locaux scolaires entre le Lycée Régional du Val d'Argens et l'Association des commerçants artisans professions libérales du Muy.